

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 11 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept du mois de janvier, le onze à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Christian PERON, Pascale LAZO LAVIDALIE, Henri PUYAU PUYALET, Philippe RONDEAU, Pascaline MARY, Didier FOUQUET, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET, Béril MAZIERES.

Etaient représentés :

Consuelo REDON BAON ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT

Etait excusée : Gaëlle GUILLEMOTO

Secrétaire de séance : Nicole GABRIEL FLOURET

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Membres représentés : 1

2017-01-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 7 décembre 2016. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

2017-01-02 FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE ALLOUEE AUX CANDIDATS ADMIS A PRESENTR UNE OFFRE POUR LA MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle la procédure de mapa relative à la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre objet de la présente décision.

Pour information à l'assemblée délibérante Monsieur Le Maire présente le planning prévisionnel de la procédure engagée :

Publication de l'avis d'appel public à la concurrence	Lundi 9 janvier 2017
Date limite de réception des candidatures	Vendredi 27 janvier 2017 à 12 heures
Sélection des candidatures autorisées à remettre une offre	Mercredi 1 ^{er} février 2017
Date limite de réception des esquisses	7 avril 2017 à 12 heures
Audition des candidats admis à remettre une offre	Courant avril 2017
Choix du candidat	Courant avril 2017
Démarrage de la mission	Fin avril 2017

Les candidats retenus devront remettre une proposition du niveau « esquisse ». Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité des candidats à 7 000 euros hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-01-03 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES POUR L'EVALUATION DE LA PROPRIETE DE LA JONCASSE :

Monsieur Le Maire rappelle l'acquisition sous la forme d'une vente à réméré de la propriété objet de la présente décision.

La propriété de la Joncasse est aujourd'hui libre de toute occupation.

La cession de cette propriété nécessite la saisine du service des domaines pour son évaluation. La dernière évaluation date du 18 janvier 2016 et n'est valable qu'un an. Aussi, il est nécessaire de solliciter une nouvelle fois les services des domaines.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à solliciter l'avis du service des domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-01-04 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES POUR L'EVALUATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de solliciter l'avis des domaines pour l'évaluation des terrains du lotissement du Bois Roudet 2.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à solliciter l'avis du service des domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

N° 2017-01-05 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES POUR L'ÉVALUATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE LA TRAPPE

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de solliciter l'avis des domaines pour l'évaluation des terrains du lotissement de la Trappe.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à solliciter l'avis du service des domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

2017-01-06 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2016-11-17	Devis POMPARAT d'un montant de 250 euros pour l'acquisition d'une œuvre d'art pour l'artothèque
2016-12-01	Devis MAKESOFT d'un montant de 261.60 euros pour l'achat de cartouches d'encre pour la mairie.
2016-12-02	Devis BURO + d'un montant de 262.55 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de Mme LECAMP.
2016-12-03	Devis APS LOCATION d'un montant de 494.38 euros pour la location de la vaisselle pour le repas des aînés du 11 décembre 2016.
2016-12-04	Devis RICHEUX Vincent d'un montant de 1 600 euros pour l'acquisition d'une œuvre d'art pour l'artothèque.
2016-12-05	Devis SARPON AURELIE d'un montant de 950 euros pour l'acquisition de trois œuvres d'art pour l'artothèque.
2016-12-06	Devis UGAP d'un montant de 1 053.11 euros pour l'approvisionnement en gasoil non routier pour le service technique.
2016-12-07	Devis BURO + d'un montant de 203.20 euros pour l'achat de livres scolaires pour la classe de Mme LECAMP.
2016-12-08	Devis BURO + d'un montant de 213.48 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de Mme DAL ZOTTO.
2016-12-09	Commande ASCO-CELDA d'un montant de 273.50 euros pour l'achat de cinq couchettes pour le dortoir maternel.
2016-12-10	Devis BURO + d'un montant de 341.56 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de Mme FOURNIER.
2016-12-11	Devis BURO + d'un montant de 237.35 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de M. DESAGES.
2016-12-12	Devis NATHAN d'un montant de 220 euros pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme DAL ZOTTO.
2016-12-13	Devis AIR INFORMATIQUE d'un montant de 2 078.52 euros pour l'acquisition d'un PC équipé pour le service communication.
2016-12-14	Devis RENAULT GARAGE FOUQUET d'un montant de 2 915.87 euros pour la réparation de l'épareuse.

2016-12-15	Devis GAM d'un montant de 582.97 euros pour l'achat de cdroms pour la médiathèque.
2016-12-16	Devis YESSS d'un montant de 476.63 euros pour l'achat d'ampoules éco, tubes néons pour les divers bâtiments
2017-01-01	Devis BURO + d'un montant de 376.49 euros pour l'achat de fourniture pour la mairie.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

Tour de table :

Jacky BIAUJAUD précise que la fin des travaux de la D13 est fixée à la fin du mois de janvier.

Agnès JOUBERT fait lecture d'une lettre de satisfaction d'un usager du REAP à Galipette et précise que cette structure est entièrement animée par des parents bénévoles qui donnent de leur temps après leur journée de travail. Monsieur Le Maire rappelle l'importance des bénévoles dans la vie de notre commune. Le REAP de Galipette est reconnu par la Caisse d'allocations familiales de la Gironde qui lui réserve un financement important au vu des ateliers de qualité qui y sont menés.

Didier HAYET rappelle que le réseau électrique du lotissement du Bois Roudet II présente de nombreuses coupures électriques qui causent des dommages aux appareils électriques.

Christian PERON rappelle le dévoilage des œuvres de l'artothèque prévu le 27 janvier prochain.

La séance est levée à 18h45.